Le 7è congrès de l'OMDH, une nouvelle étape avec de multiples défis

Société

Posté par: Visiteur

Publié le : 25-03-2009 01:54:39

Le 7ème congrès national de l'Organisation marocaine des droits humains (OMDH), qui se tiendra du 27 au 29 mars courant, est une étape organisationnelle importante marquée par des défis multiples pour conforter le parcours de l'organisation, a affirmé Amina Bouayach, présidente de l'OMDH.

Dans un entretien à la MAP, Bouayach a souligné que ce congrès national, qui se tient sous le thème "non à l'impunité", se veut une occasion pour approfondir le débat sur la dynamisation des mécanismes de protection des droits de l'homme et de la démocratie et l'élaboration d'un nouveau concept pour appréhender au mieux la relation entre démocratie et droit au développement, outre qu'il constitue un défi majeur pour consolider le parcours réalisé par l'OMDH durant ses vingt ans d'existence.

Le congrès, ajoute Bouyayach, se propose également de consacrer l'idée de bannissement de l'impunité en tant que norme éthique, principe juridique revendiqué par l'Etat de droit et facteur important dans l'équation faisant figurer, de manière équilibrée, la sanction, les valeurs des droits de l'homme et les impératifs de moralisation de la vie publique, de réalisation de la justice sociale et de diffusion d'une culture citoyenne.

Cette étape organisationnelle constitue pour l'ensemble des congressistes, soit près de 300, une occasion idoine pour élaborer une stratégie d'action pour l'étape à venir et décliner des programmes réalistes exprimant les préoccupations des militants de l'organisation, en perspective de conforter l'action en matière des droits de l'Homme et de consacrer la promotion de la culture des droits de l'Homme, a-t-elle dit.

Quant à la devise du congrès, Bouayach a affirmé que son choix procède de la conviction profonde de l'Organisation quant à la nécessité de consacrer l'égalité devant la loi, de donner consistance aux principes du droit au questionnement dans la gestion publique, de moralisation de la vie publique et de mise en oeuvre des poursuites prévues par la loi à l'encontre de quiconque enfreigne les règles et normes régissant la gestion de la chose publique.

Pour Bouayach, le souci de l'OMDH d'assurer la primauté de la loi, à travers la lutte contre l'impunité, constitue un grand défi pour consolider le processus de transition démocratique et le prémunir contre tout recul.

Ce congrès constitue aussi, selon la présidente de l'OMDH, une occasion d'évaluer le bilan de 20 ans d'action militante pour dégager une vision d'avenir et s'employer, à pas résolus, à enraciner et

consacrer le travail dans ce domaine.

Elle a souligné que ce bilan porte sur deux niveaux. D'une part l'organisation a grandement contribué, durant cette période, à l'élaboration de documents législatifs et organisationnels et de chartes internationales relatives aux droits de l'Homme.

L'OMDH a, d'autre part, participé à la mise au point de nouveaux mécanismes d'action en matière des droits de l'Homme, basés sur la légalité, le respect de la loi et le suivi direct et concret des pratiques des droits de l'Homme, quelle que soit leur nature, et l'ouverture de plusieurs dossiers dans le domaine, ce qui a assuré à l'organisation une accumulation positive.

Bouayach a fait observer, d'autre part, que l'organisation a participé tout au long de cette période à l'élaboration et la présentation de rapports sur les droits de l'Homme et veillé au renforcement de la coopération et de la coordination avec les associations actives dans ce domaine ainsi qu'avec les médias.

L'OMDH a renforcé également ses liens avec les organisations, les instances et les institutions maghrébines, arabes, africaines et internationales, et ce, à travers la participation, la coopération ou la coordination, outre la défense des droits des victimes de violations des droits de l'Homme et leur soutien au moyen de différents instruments juridiques, a-t-elle ajouté.

Concernant l'action commune avec différentes autres instances et organismes oeuvrant dans le domaine des droits de l'Homme, Bouayach a indiqué que l'OMDH est membre de plusieurs réseaux de défense des droits humains, citant entre autres l'Organisation arabe des droits de l'homme (Le Caire), la Fédération internationale des droits de l'Homme (Paris), l'Organisation mondiale contre la torture (Genève) et la Commission Internationale des juristes.

L'OMDH, a-t-elle ajouté, a été mise à contribution dans le "Groupe arabe pour la justice transitionnelle" et participé de manière efficace et positive au sein des commissions d'enquête créées au niveau international, dont la dernière concerne le Darfour.

Abordant la situation des droits de l'Homme au Maroc, Bouayach a affirmé que l'Etat a franchi des étapes importantes dans ses efforts visant à tourner la page des violations graves des droits de l'homme commises par le passé et veillé à la consacration du nouveau concept de l'autorité.

Elle a toutefois souligné la nécessité d'une gestion rationnelle des ressources économiques et sociales et de nouveaux mécanismes pour mettre en oeuvre la politique publique dans ces domaines.

Le champ des droits de l'Homme au Maroc connait une crise de gestion due à la multiplicité des instuments et des décisions et à l'absence d'une vision claire pour une gestion pertinente du

processus choisi", a estimé Bouayach, ajoutant: "nous sommes toujours dans l'incapacité de gérer de manière efficace les protestations publiques, le multilinguisme, le pluralisme et la liberté d'expression".

Il est vrai, ajoute -t-elle, que plusieurs textes de loi, visant la consécration des principes de transparence et de bonne gouvernance, la lutte contre la torture, l'élimination de la discrimination à l'égard de la femme et la protection de la famille, ont été adoptés, mais ces reformes n'ont pas été accompagnées d'outils efficaces pour assurer leur application", a-t-elle soutenu.

Evoquant la révision du Code de la presse, elle a considéré que le débat engagé actuellement sur ce texte constitue un signe positif de nature à contribuer sûrement à dégager une vision commune sur cette question, rappelant que l'OMDH avait appelé à maintes reprises à extirper de cette loi les peines privatives de liberté.

Quelle que soit la nature du travail du journaliste, celui-ci ne doit pas être incriminé pour peu que soit garanti le droit des citoyens d'ester en justice en cas de diffamation, d'injure et d'offense, et que soient respectées la déontologie et l'éthique professionnelle, souligne Bouayach.

Abordant la question de la représentation de la femme dans les instances élues, Bouayach a indiqué que l'objectif consistant en un quota de 12% lors des prochaines élections communales constitue un facteur fondamental pour impliquer les femmes dans la gestion de la chose publique et mettre à contribution leurs potentialités.

L'augmentation du taux de représentation des femmes ne doit pas, toutefois, se limiter au plan quantitatif, a-t-elle estimé, relevant la nécessité d'asseoir également une dynamique sociale et culturelle à même de renforcer la participation des femmes à la vie politique et leur adhésion à la gestion des affaires des citoyens.

L'OMDH est une organisation non gouvernementale à vocation humanitaire constituée le 10 décembre 1988, en vue de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Elle souscrit à un référentiel basé sur les valeurs et principes de la légalité internationale et les chartes et conventions internationales y afférentes.

MAPF